



### ADAPTATION À LA SITUATION ÉCONOMIQUE GLOBALE

Nous souhaitons aborder avec vous dans ce numéro un sujet qui impacte directement les finances de la communes. En effet, pour le vivre vous-même au quotidien, vous savez que nous traversons actuellement une situation particulière, qui tend à devenir une crise économique importante. Comme pour le budget des particuliers, cette situation a de lourdes répercussions sur le fonctionnement des collectivités. Et notre commune ne fait pas exception à la règle.



Ainsi, malgré tous les efforts de vos élus et des personnels pour maîtriser le budget, les factures continuent de s'alourdir. Tous les postes sont touchés : l'énergie, bien sûr, mais aussi les travaux, les frais de personnels, ou encore l'alimentation (en ce qui concerne les cantines scolaires).

Compte tenu de cette situation quasi-inédite, vos élus continuent de réfléchir aux économies qu'il pourrait être possible de réaliser. Certaines sont évidentes. Pour commencer, la municipalité a décidé de ne plus démarrer de projet d'envergure sur la commune jusqu'à nouvel ordre. Les projets en cours seront bien évidemment poursuivis, dans la mesure du possible, et l'entretien du patrimoine communal sera maintenu.

Parmi les mesures applicables au quotidien, citons notamment le cas des installations de chauffage. Qu'elles soient électriques ou à énergie fossile, elles sont rigoureusement surveillées pour éviter toute dérive dans leur utilisation. Ainsi

pouvons-nous espérer compenser, en partie seulement, la hausse des charges de chauffage.

#### **L'écoconduite, entre écologie et économies**

*Savez-vous que l'écoconduite permet de réaliser des économies de 10 à 30 %, voire plus, sur le carburant et sur l'entretien (pneumatiques, freinage) ? Évidemment, beaucoup de paramètres influent sur l'économie réalisée, mais suivant votre conduite actuelle, le nombre de kilomètres que vous parcourez, le type de vos trajets... cette économie peut représenter plusieurs centaines d'€uros par an ! Sans parler des bénéfices en matière de sécurité routière et de fatigue...*

Autre exemple tiré de la vie quotidienne de la commune : l'éclairage public, qui représente un poste de dépense important. Une réflexion est en cours au sujet de la réduction de son temps d'allumage. Cette piste, déjà identifiée pour réduire l'impact environnemental de la collectivité, devient incontournable dans le cadre des économies d'énergie que nous devons désormais réaliser. Les modalités de cette mise en place restent à préciser.

Bien évidemment, ces quelques exemples ne sont pas les seuls leviers que nous avons à disposition. D'autres pistes sont étudiées, comme la maîtrise des périodes de fonctionnement

des matériels électriques et informatiques, la mise en place de l'écoconduite sur les véhicules utilisés par la collectivité, et bien d'autres. Évidemment, tout cela est applicable aussi bien à titre professionnel qu'à titre personnel. Et vous, comment faites-vous pour réduire vos factures ?

### TAXES FONCIÈRES

Le Conseil Municipal a reconduit les taux d'imposition sur le foncier à 48,54 % (bâti) et 32 % (non bâti) pour 2022. Après lissage, et conformément au tableau prévisionnel initial, ces taux sont donc ajustés de la façon suivante :

	BETTEVILLE	FRÉVILLE	LA FOLLETIÈRE	MONT DE L'IF
BÂTI	46,41 %	52,65 %	38,23 %	33,16 %
NON BÂTI	29,45 %	35,05 %	39,57 %	23,45 %

Pour rappel, suite à la fusion des quatre villages en 2016, les taux d'imposition sont lissés jusqu'en 2029. Ils seront ensuite identiques pour tous les habitants.

### LOCATION DES SALLES COMMUNALES

Lors de la réunion du 8 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé que la commune ne proposerait plus le foyer rural de Fréville à la location. En effet, les coûts de fonctionnement sont trop importants. Celui-ci restera bien évidemment disponible pour les associations, ainsi que pour les écoles. La location de la salle polyvalente de Betteville, quant à elle, sera désormais réservée aux habitants de Saint Martin de l'If uniquement.

**Téléchargez l'application PanneauPocket !**

<https://saintmartindelif.fr/panneau-pocket/>

## Focus sur le conseil municipal

Lors des réunions du 13 mai et du 8 juillet derniers, le Conseil Municipal :

- a délibéré les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2022, sous réserve de disposer du bilan financier 2021 et du formulaire adéquat pour chaque association,
- a accepté l'adhésion des communes de Arques-la-Bataille, Eu et Gruchet-le-Valasse au SDE76,
- a rendu un avis défavorable au projet de construction d'une usine de recyclage de papier sur le site IPP à Alizay (27), en raison de l'épandage prévu sur la commune d'une partie des déchets liés à son activité,
- a décidé d'inscrire au budget 2023 l'achat d'un défibrillateur pour un montant de 2 000 € HT,
- a chargé le Maire de déposer des dossiers de subvention auprès des Fonds Européens pour le projet de rénovation de la traversée du bourg de Fréville, subvention qui peut représenter jusqu'à 60 % du coût du projet,
- a voté les tarifs des services périscolaires pour l'année scolaire 2022-2023, ainsi que le règlement intérieur de ces services municipaux,
- s'est prononcé en faveur de l'aliénation et de la vente du Chemin de la Vatine,
- a approuvé la vente du surplus de terrain après l'installation de la réserve à incendie Chemin des Marronniers,
- a voté la prise en charge par le SDE76 d'une partie de la rénovation électrique de l'église de Mont de l'If.

## ATELIER MUNICIPAL

L'atelier municipal, qui devait être terminé dans le courant de l'été, a été « visité » en juillet. Les malfaiteurs s'en sont pris notamment aux câbles électriques, et ont dégradé cloisons et plafonds. Les fils ont été coupés à hauteur d'homme, obligeant l'électricien à reprendre totalement l'installation. Évidemment, cet événement, comme d'autres, a généré du retard sur le planning.

Malgré cela, les travaux de l'atelier municipal se terminent enfin. Même si des réserves devront être formulées quant à la bonne exécution de différents postes, la réception du chantier est en voie d'être prononcée fin octobre. Les personnels du Service Voirie et du SIVOM vont donc pouvoir prendre possession de leur nouveau lieu de travail dans les prochains jours.

### Nouveaux horaires d'ouverture

La mairie est désormais ouverte :

- les lundis et vendredis, de 16h à 19h,
- les mardis et jeudis, de 11h à 12h.

Une permanence est également assurée à Betteville, le vendredi, de 16h à 19h.

## PROJETS / TRAVAUX

Pour le projet de garderie, les offres des entreprises ont été analysées. Les marchés ont pu être attribués, pour un montant total de 592 269 € hors-taxes. Les travaux devraient débiter en début d'année prochaine.

Le projet de la traversée du bourg de Fréville se poursuit quant à lui à bon rythme. Les dossiers de demande de subvention sont en cours d'élaboration. Les premiers travaux sont attendus vers le milieu de l'année 2023.

## SERVICES PÉRISCOLAIRES

Après deux années sans augmentation, la commune a été contrainte de réviser ses tarifs périscolaires au 1<sup>er</sup> Septembre. En effet, vous le vivez déjà au quotidien, la situation économique provoque des augmentations, parfois très fortes, dans tous les domaines (alimentation, énergie, charges de personnel).

Aussi, les repas enfants seront dorénavant facturés 3,25 € dans les conditions normales de réservation, et la demi-heure de garderie coûtera quant à elle 1,15 €. Cette augmentation permettra de compenser une petite partie des accroissements de charges subis par la commune pour le fonctionnement de ces services.

The screenshot shows the 'Le Portail Famille' interface for 'SAINT MARTIN DE L'IF'. It displays reservation options for a 6-year-old child. The activity is 'GARDERIE' for the period 'ANNEE 2022/2023 - PERIODE RENTREE-TOUSSAINT' from 20/06/2022 to 20/10/2022. A table shows reservation slots for four days: Jeudi 1 Septembre 2022, Vendredi 2 Septembre 2022, and Samedi 3 Septembre 2022. Each day has four time slots: 7h30-8h00, 8h00-8h30, 8h30-9h00, and 16h30-17h00. The departure times are 17h00, 17h30, 17h30, and 18h00 respectively.

Sur une note plus positive, notons que les parents peuvent désormais gérer leurs réservations en ligne, de n'importe où, à n'importe quelle heure. En effet, un nouveau site web à destination des familles a été déployé à la rentrée. Il est accessible depuis tout périphérique doté d'un accès à Internet (ordinateur, tablette, smartphone...). De plus, sa mise en place n'a rien coûté à la commune !

Mairie de Saint Martin de l'If  
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15  
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60  
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>  
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication  
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression  
Mairie de Saint Martin de l'If  
Commission Communication  
Tirage : 800 exemplaires